

# PÂTURE-INFO N°2

La Chambre d'agriculture vous donne rendez-vous tous les quinze jours, pour **faire le point sur la pousse de l'herbe** afin de bien gérer l'utilisation de vos prairies et d'éviter les gaspillages. L'herbe pâturée est l'alimentation la plus économique à condition de l'utiliser au bon stade car sa qualité chute rapidement.

Voici les sommes de températures observées sur certains postes météorologiques du département, que vous pouvez retrouver via notre site en utilisant le lien ci-dessous: <http://www.tarn.chambagri.fr/a-votre-service/productions-animales/conseil-fourrages/bulletins-pature-info.html>.

Sans oublier le Paysan Tarnais de manière bi-hebdomadaire dans la rubrique « Pâture info ».

## Stades phénologiques en fonction du type de prairie et pratiques à mettre en oeuvre

	Départ en végétation = <b>mise à l'herbe</b>	Epi à 10 cm du sol = <b>fin du déprimage</b>	Début épiaison = <b>ensilage, enrubannage</b>	Pleine épiaison = <b>foin de qualité</b>	Floraison = <b>foin tardif, grossier</b>
Prairie temporaire précoce, milieu fertile	250°Cj	500°Cj	750°Cj	850°Cj	950°Cj
Prairie permanente précoce, milieu fertile	300°Cj	600°Cj	850°Cj	1100°Cj	1200°Cj
Prairie permanente tardive, milieu moyennement fertile	450°Cj	900°Cj	1000°Cj	1250°Cj	1550°Cj
Prairie permanente tardive, milieu peu fertile	500°Cj	1000°Cj	1100°Cj	1400°Cj	1600°Cj

Depuis notre dernier rendez-vous du 20 février, les conditions météorologiques se sont orientées vers la pluie ne permettant pas la poursuite du pâturage (ou une mise à l'herbe) sans risque de dégradation des prairies.

- En zone basse (<600m), durant cette période les températures sont restées relativement douces, sans gel, ce qui contribue à une pousse de l'herbe toujours active. Dès que les conditions le permettront il sera nécessaire de reprendre activement le pâturage tournant afin d'éviter de se faire dépasser par la suite. Dans de nombreuses situations, les éleveurs qui n'ont pu sortir à la mi-février devront d'ores et déjà débrayer une parcelle pour la fauche, vu le stade avancé de l'herbe. Ceux qui avaient réalisé une mise à l'herbe dès la mi-février ont pu bénéficier d'une herbe de qualité (montée en lait) et on put accomplir un premier tour complet de leurs paddocks. Ce qui est pris est toujours ça de gagner.
- Sur la zone intermédiaire (>600m et <800m), la mise à l'herbe devra s'effectuer au plus tôt dès que les conditions météorologiques seront favorables.
- Sur la zone haute du département, en présence de nombreuses prairies naturelles avec une dynamique de végétation plus lente, la mise à l'herbe s'effectuera vers la mi-mars si les conditions météorologiques changent et que la température progresse, et surtout si ces prairies sont exposées au sud.

Profiter d'une période de beau temps pour commencer à lâcher les animaux et faire une transition alimentaire sur une quinzaine de jours.

Observons maintenant les températures de ces derniers jours

**Cumul des moyennes des températures journalières du 1er février au 02 mars 2020 (base 0-18°Cjour)**

Stations météo observées

	Albi			Puycelci			Montredon Lab.			Mts de Lacaune*		
Altitude	172 m			260 m			566 m			800 m		
<b>Année</b>	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
T°C	139	251	274	122	240	285	85	256	268	47	198	210
<i>Normale</i>	<b>182</b>			<b>178</b>			<b>128</b>			<b>85</b>		

\* avec station de Fraisse-Murat

On observe peu d'écart sur les sommes de températures entre la zone basse et les bas des Monts de Lacaune (Albi vs Montredon L.). Les écarts de températures par rapport à la normale sont plus élevés dans la partie haute du département qu'en plaine où les gelées blanches ont été fréquentes dans les bas-fonds. Quelques que soient les postes météo observés, nous atteignons dès à présent le seuil des 250° à 300°Cj idéal pour une mise à l'herbe efficace (cf tableau stades phénologiques).

« **Caud de la Sant Josèp (19/3), l'estiu serà brèu.** »

Chaleur de la Saint Joseph, l'été sera bref.

A très bientôt d'ici quinze jours.



Action cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CasDAR)  
L'Europe investit dans les zones rurales